

# Gras Savoye vous accompagne avec le SFDO pour assurer votre activité professionnelle



## Pour la Responsabilité Civile



### Activités assurées

Actes ostéopathiques, et ce uniquement pour les personnes diplômées et autorisées par la loi ou le décret ainsi que les activités en dehors du cabinet :

- y compris lors des interventions dans les clubs sportifs,
- y compris lors de compétitions et lors de salons, séminaires et événements.

## Tableau des garanties Responsabilité Civile Professionnelles

Responsabilité Civile	Garanties acquises	Montants maximums garantis	Franchises par sinistre (sauf sur dommages corporels)
<b>Responsabilité Civile Professionnelle</b>			
▪ Tous dommages confondus	<b>OUI</b>	10 000 000 € par sinistre avec un maximum de 15 000 000 € par année d'assurance	<b>NÉANT</b>
▪ Dont dommages immatériels non consécutifs	<b>OUI</b>	100 000 € par année d'assurance	<b>150 €</b>
Défense pénale et recours suite à accident	<b>Garanties acquises</b>	<b>Montants maximums garantis</b>	<b>Seuil d'intervention en recours</b>
Frais et honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes	<b>OUI</b>	<b>50 000 €</b> par année d'assurance	Seules entrent dans la garantie Recours, les réclamations que vous pouvez concrètement chiffrer à plus de <b>300 €</b>

## Pour la Protection Juridique

Une offre dédiée aux adhérents du SFDO a été construite par Gras Savoye Téméris avec CFDP Assurances, l'un des principaux acteurs de la protection juridique en France. La solution proposée a pour but de vous accompagner tant dans les litiges que vous pouvez rencontrer dans le cadre de votre activité d'ostéopathe que dans le cadre de votre vie privée.



Ce contrat vous permet ainsi d'être assisté et défendu dans de nombreux domaines :

- le logement (résidence principale et secondaire) ;
- la santé ;
- la consommation ;
- les relations avec les caisses de retraite ;
- les organismes bancaires, de crédit et les assurances ;
- les relations avec les services publics.

### Tarifs (Responsabilité Civile / Protection Juridique) Tableau des cotisations pour l'année 2019

Année en cours d'obtention de diplôme (01/07 au 31/12)	67 € Forfaitaire
Année post obtention du diplôme	134 €
Installé en cabinet depuis 2 ans et plus	240 €

Pour les adhésions intervenant en cours d'année, les cotisations (frais et taxes inclus) sont forfaitaires et fixées comme suit :

Périodes	Prime Cotisation Forfaitaire 2019 TTC
Entre le 01/01/2019 et le 01/04/2019 0h	240 €
Entre le 01/04/2019 et le 01/07/2019 0h	188 €
Entre le 01/07/2019 et le 01/10/2019 0h	121 €
Entre le 01/10/2019 et le 21/12/2019 0h	67 €

Pour toutes questions, contactez-nous ! 01 41 43 62 76